

Groupe Thématique « Orientation et Insertion Professionnelle »

Relevé de conclusions de la séance du 23 mars 2017

Présents : Claire Blin, Nathalie Lami, Virginie Burguy, Isabelle Baroillier, Marianne Bidouze, Isabelle Hatrisse-Bellec, Nicole Miossec, Marie Catanese, Justine Mathieu, Farida Khennane, Olivier Adam

Excusées : Axelle Ferraille, Marie-Christine Kerhuel

Rédactrice : Camille Pachot

Ordre du jour : Ebauche des premières propositions d'organisation de la nouvelle université

La réunion précédente du Groupe Thématique « Orientation et Insertion Professionnelle » (OIP) avait permis de mettre en lumière un certain nombre de points à prendre en compte dans les réflexions sur l'organisation des services d'OIP. Le groupe a démarré ce chantier.

1. Organisation globale

Le groupe s'est entendu sur le double niveau que devait revêtir la fonction OIP. Il suggère qu'une équipe légère composée d'un vice-président (pas nécessairement dédié exclusivement à l'OIP, en fonction de l'organisation de l'équipe présidentielle) et d'un responsable administratif en appui se trouve au niveau universitaire. Le responsable aurait en charge la cohérence de la fonction OIP et de la mise en œuvre de la politique, ainsi que la coordination des différents services facultaires.

La coordination pourrait se faire selon deux modalités :

- Des rencontres entre acteurs facultaires (directeurs, chefs de service) et les acteurs universitaires, ce qui permettrait de déterminer et organiser la politique, les axes stratégiques et les orientations à suivre
- Des rencontres entre les responsables de chaque faculté pour coordonner la mise en œuvre des actions.

Les missions du responsable au niveau universitaire seront à définir plus précisément à l'avenir et notamment le périmètre de ses fonctions, car la coordination de l'OIP seule ne représente pas nécessairement un emploi un plein temps. Le groupe souhaite souligner qu'aucun lien hiérarchique ne devrait exister entre le niveau universitaire de la fonction OIP et les services au sein des facultés. La structure universitaire serait une structure d'appui qui assure la cohérence et la mise en synergie. Il ne s'agirait pas d'un service commun.

Le reste de l'activité OIP se maintiendrait dans les facultés puisqu'elle est grandement liée aux disciplines, et se réalise au plus près des étudiants et des enseignants. Au sein des facultés, le groupe préconise le maintien de l'association d'un responsable administratif et d'un enseignant directeur à la tête des services OIP, mais cela sera à définir selon les organisations définies par les doyens. Les membres du groupe ne ressentent pas la nécessité de changer leurs organisations internes puisque ces dernières fonctionnent bien. Les organisations de chaque faculté resteront donc indépendantes. Sur un plus long terme, le groupe se laisse le temps de la réflexion d'une organisation cible autre que celle présentée pour le 1^{er} janvier 2018. Cela sera notamment le cas pour le SOI de l'UPMC, dont les activités devront être réparties entre faculté de sciences et faculté de médecine, et articulée avec le BIPE (Bureau Interface Professeurs Etudiants).

2. Points divers

Relations avec les entreprises

Il a été établi par le groupe qu'un niveau facultaire, plus quotidien, était essentiel, même si la politique relève bien du niveau universitaire qui par ailleurs aura défini une politique générale des relations avec les entreprises. Les membres du groupe ont également tenu à souligner que l'activité d'animation du réseau professionnel (réseaux d'enseignants relais dans les composantes) était assurée de façon efficace et ciblée par leurs services et que cela devait être conservé car il existe beaucoup de relations nouées par les enseignants eux-mêmes.

Observatoire et enquêtes

A Paris-Sorbonne, il existe un observatoire de l'insertion professionnelle qui s'occupe de diverses enquêtes. Le groupe imagine que dans une organisation cible, l'observatoire pourrait éventuellement devenir interfacultaire, porté par la faculté des lettres. Il resterait alors à déterminer comment se ferait la circulation des informations au sein des trois facultés.

Actions communes

Certaines actions pourront être imaginées en commun. Néanmoins, une distinction doit être opérée entre un affichage commun lors d'événements et les actions entreprises ensemble. Dans cette optique, le groupe s'interroge sur les événements à venir, et la façon dont il faudra participer aux salons. De même pour les congrès, il faudra définir les modalités de participation. Les délégations devront, pour des questions d'unité, comprendre une personne universitaire mais le groupe souligne que la présence de représentants d'une ou plusieurs facultés pourrait être indispensable selon les cas : cela sera obligatoire dans les salons, et pour certains événements professionnels. Les réunions interfacultaires, évoquées plus haut, pourraient permettre de déceler la pertinence pour une ou l'autre des facultés de se rendre à un événement.

Outils

Le groupe convient que si les outils peuvent rester différents, en tout cas dans un premier temps, les extractions de ces outils doivent en revanche pouvoir être lues et exploitables par les services des autres facultés. A plus long terme, le choix d'outils communs relève d'une politique d'établissement. Concernant les supports informatiques (ex. : UPMC Pro, réseau rassemblant les étudiants et les diplômés de l'UPMC), le groupe convient qu'un recensement et une réflexion à leur sujet peuvent être utiles.

Médecine

Le cas de la médecine et son organisation, détachée ou non des sciences, reste sujet à discussions. Il est rappelé que les problématiques de réorientation (ex. : PACES) et d'insertion professionnelle sont différentes.

Budget

Il y aura des budgets facultaires, puisque les doyens négocieront leurs moyens dont ils auront ensuite la responsabilité de la gestion. La taxe d'apprentissage non fléchée serait *a priori* située à un niveau universitaire tandis que la taxe d'apprentissage fléchée serait facultaire car elle est liée aux enseignements.

CIO Sup

Le groupe propose que les relations avec le rectorat et le CIO Sup se fassent à un niveau universitaire.

Prochaines étapes

Le Groupe Thématique « Orientation et Insertion Professionnelle » se réunira de nouveau dans le courant du mois d'avril pour travailler sur les premières propositions d'organisation apportés lors de cette présente réunion afin d'en faire ressortir une proposition d'organigramme de la fonction OIP.